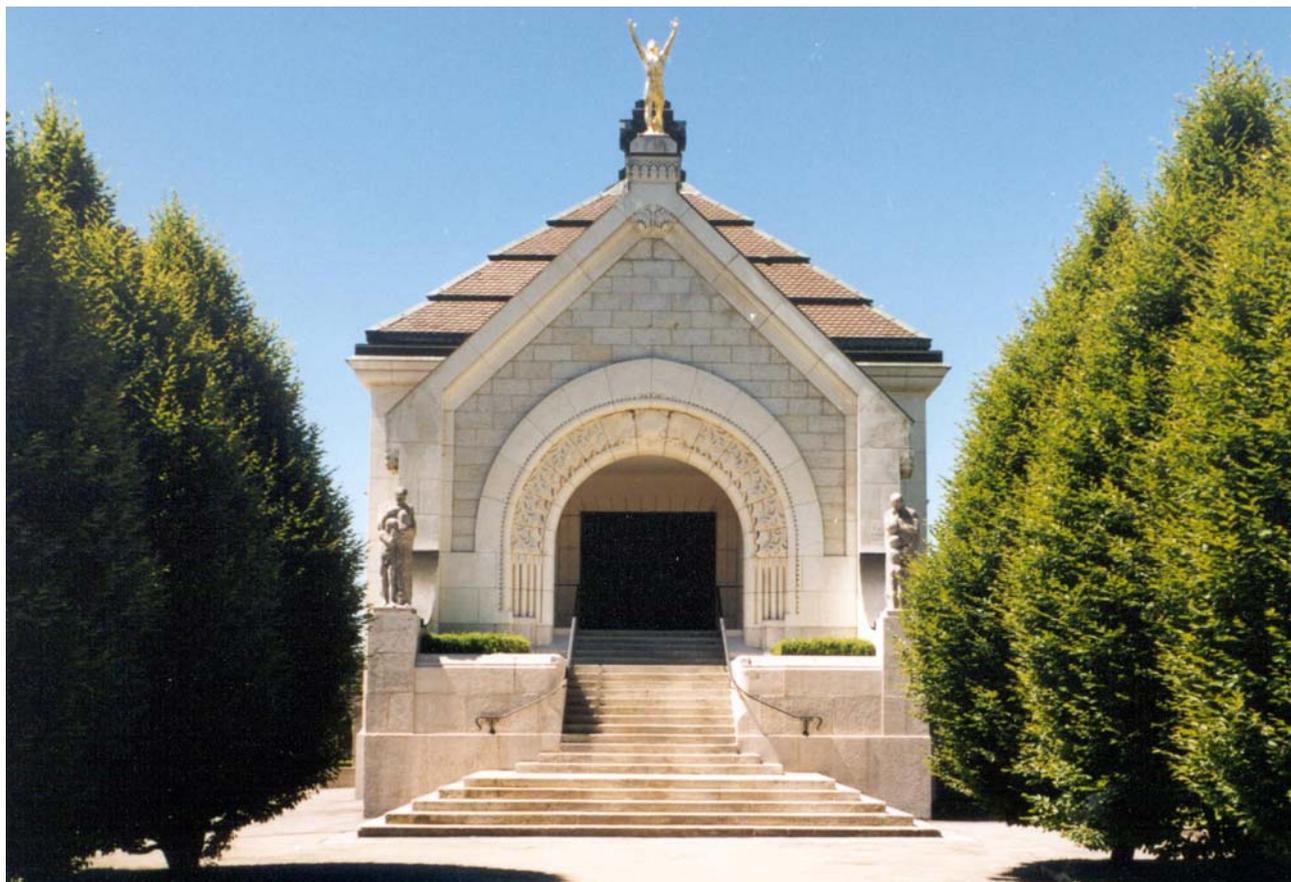


LE CREMATOIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS



UNE ŒUVRE D'ART TOTALE

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Jean-Daniel Jeanneret ■ Service d'Urbanisme

Couverture : l'entrée du Crématoire

*Page de droite : détail de la parois est : « La Purification », Chs. L'Eplattenier, 1912
(DK, Service d'urbanisme)*



« Purifié par le feu, le souvenir vit dans l'azur comme une belle idée et la mort n'est plus qu'une naissance immortelle, dans un berceau de flammes. »

MAETERLINK

LE CREMATOIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS : UNE ŒUVRE D'ART TOTALE

Crématoire ; voilà un mot qui n'engage guère à la lecture. Pourtant cette brochure commence par ce terme funèbre. Mais que l'on se rassure, il n'est pas question ici de chronique nécrologique, mais bien d'une petite étude introductive sur un bâtiment extraordinaire.

I De Rome à La Chaux-de-Fonds

L'idée d'incinérer les morts remonte certainement à la préhistoire. Cette pratique se retrouve largement attestée dans l'antiquité, notamment à Rome où c'était chose courante pour les classes aisées. Par contre, les premiers chrétiens, alors souvent pauvres, se firent en majorité inhumer, ce qui institua cette pratique par tradition et non par dogme. En fait, c'est Charlemagne qui, en 785, promulgua un édit interdisant l'incinération dans l'optique d'enrayer les pratiques païennes des Saxons et de flatter ainsi le clergé. Il s'ensuivit une longue période d'oubli, et il fallut attendre le schisme luthérien, puis l'humanisme, pour que l'idée de la crémation reprenne vie.

En 1741, Frédéric le Grand, roi de Prusse, tenta vainement de joindre la pratique à la théorie en ordonnant par rescrit que l'on brûlât son corps après sa mort. Par contre, onze ans plus tard, la comtesse Sophie de Bayreuth parvint à ses fins et fut consumée sur un bûcher. En dépit de cette auguste première, et malgré une tentative lors de la Révolution française, ce ne fut qu'avec le XIXe siècle et son cortège de théories hygiénistes que l'idée put véritablement être défendue malgré l'opposition cléricale. A l'Exposition de Paris de 1873, le premier four incinérateur pouvait enfin être présenté au public. Il fallut cependant trois ans encore avant de voir l'édification du premier crématorium; c'était à Milan, suivi

deux ans plus tard par celui de la ville prussienne de Gotha. La brèche était alors ouverte et les élites d'Europe s'y engouffrèrent.

En Suisse, c'est l'avocat chaux-de-fonnier Ami Girard qui saisit en 1884 le Conseil fédéral de la question. Le Gouvernement répondit que suivant l'interprétation de l'art. 53 al. 2 de la Constitution d'alors, qui stipulait « que le droit de disposer des lieux de sépulture appartient à l'autorité civile et que celle-ci doit pouvoir à ce que toute personne soit enterrée décemment »¹, il autorisait les incinérations. En 1874 déjà, une Société de crémation avait vu le jour à Zurich, elle dut attendre 1889 pour pouvoir édifier un crématorium qui fut le premier du pays.

A La Chaux-de-Fonds, ville progressiste de l'époque, une pétition munie de 107 signatures fut déposée au Conseil général qui, dans sa séance du 11 juillet 1890, renvoya la question en attendant la révision de la loi cantonale sur les inhumations.² Néanmoins, le Conseil communal lors de sa séance du 27 août se déclara prêt à concéder gratuitement le terrain nécessaire à l'édification d'un crématorium. Une première Société de crémation fut alors fondée en 1890, mais pour bientôt disparaître suite au décès de son président. La loi neuchâteloise sur les sépultures du 10 juillet 1894 autorisa, par son article 32, ce mode de sépulture.³ Mais ce ne fut qu'aux premières heures de ce siècle qu'une seconde Société de crémation fut créée à l'initiative de Georges Leuba.

En 1908, un don anonyme de Fr. 30'000.--, en fait accordé par Ali Jeanrenaud, fabricant de boîtes or, fut fait à la Commune en faveur de la construction rapide d'un crématoire, entérinant de sorte la mise au point du projet chaux-de-fonnier. La Société de crémation se ceindit alors en deux : la Société neuchâteloise de crémation qui exploita les installations et s'occupa, pour sa part, de la propagande et la Société du Crématoire SA qui se chargea de la récolte et de la gestion des fonds nécessaires à l'édification d'un bâtiment approprié.



(DK, Service d'urbanisme)

La pratique de l'incinération progressa dans les mentalités jusqu'à être chose commune et largement acceptée au point de devenir majoritaire dans certaines régions protestantes. Il faut dire que la crémation fut favorisée en pays catholiques par la déclaration sur le sujet faite par le pape Paul VI en 1964 stipulant que « (...) les sacrements ne peuvent être refusés à ceux qui expriment le désir d'être incinérés. »⁴ Aujourd'hui, à La Chaux-de-Fonds, les inhumations ne représentent plus que le 9% des rites funéraires, laissant la part belle à la crémation. Dans cette chronique de près d'un siècle, le crématorium qui nous intéresse fut le septième à être édifié en Suisse, presque en même temps que ceux de Lausanne et de Bienne.

I Chronique du Crématoire et de ses abords

Suite au don anonyme, le Conseil communal élaborera un rapport présenté au Conseil général lors de sa séance du 23 juillet 1908. Il y est notamment dit :

« Il apparut au Conseil communal que le mode de sépulture par l'incinération n'était pas encore entré suffisamment dans nos mœurs pour en faire d'emblée un service public communal. Ce point de vue est d'autant plus soutenable que l'exécution d'un tel projet entraînerait la commune à des dépenses relativement considérables (...). La commune a assez d'autres grosses dépenses en perspective pour ne pas se charger actuellement d'une œuvre dont l'utilité est certaine, mais dont l'urgence n'est nullement démontrée (...). Par lettre du 20 mars 1908, nous demandions à la Société de crémation de notre ville son concours, tout en l'avisant que la commune était disposée pour faciliter sa tâche:

1. à mettre à sa disposition le terrain nécessaire pour le crématoire et ses dépendances
2. à charger la direction des Travaux publics de l'élaboration des plans de construction, de l'établissement des devis et de la direction des travaux
3. à fournir à prix coûtant le personnel nécessaire pour le service du four.

La société de crémation s'empressa de répondre qu'elle était toute disposée à se charger de la tâche qui lui était proposée. »⁵

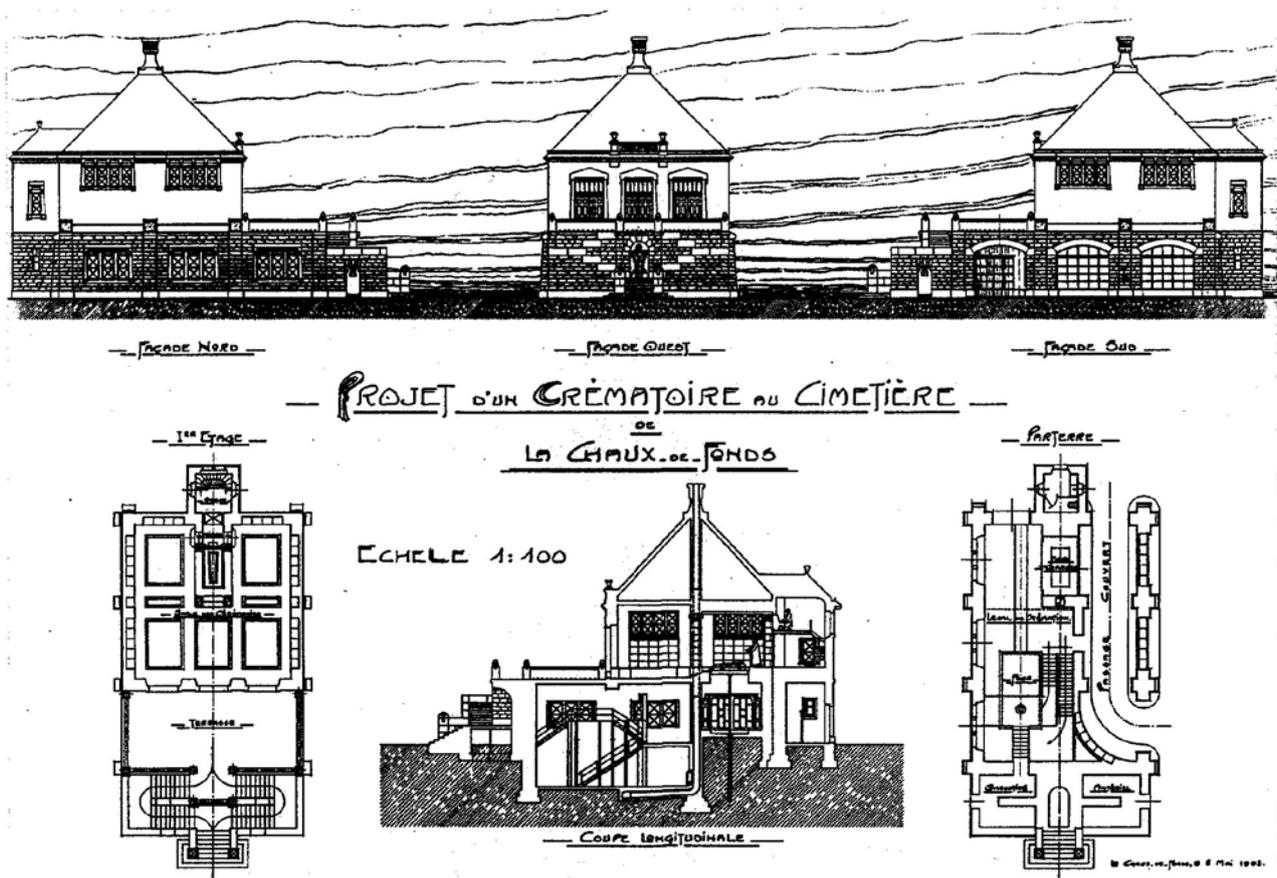
Il faut dire que les idées défendues par la Société dépassaient le simple cadre de la crémation et que pareille décision lui paraissait tout à fait satisfaisante; c'est du moins le sentiment que l'on a en lisant le rapport de 1917-1921 :

« (...) l'exploitation du crématoire par l'autorité locale enlève un élément essentiel à la cause de la crémation: l'esprit d'initiative et de lutte. »⁶

C'est tout dire ! Suite à cette séance, une Commission spéciale de construction⁷ fut mise en place. Elle sera composée de MM. Hans Mathys (Cons. communal, directeur des Services industriels), Paul Mosimann (Cons. communal, directeur des Travaux publics et des

cultes), Georges Leuba (vice-président de la Société de crémation), Ali Jeanrenaud (président de la Société de crémation), Edouard Tissot (Président du Conseil communal, caissier de la Société de crémation), Alfred Guyot et Albert Theile avec le concours de M. Robert Belli, architecte communal, et de M. Henri Robert, architecte et membre du comité de la Société de crémation.

Pour compléter le don anonyme de Fr. 30'000.--, la Société du crématoire lança des actions qui rapportèrent en six jours un capital de Fr. 66 000.--. Ainsi la construction pouvait-elle commencer.

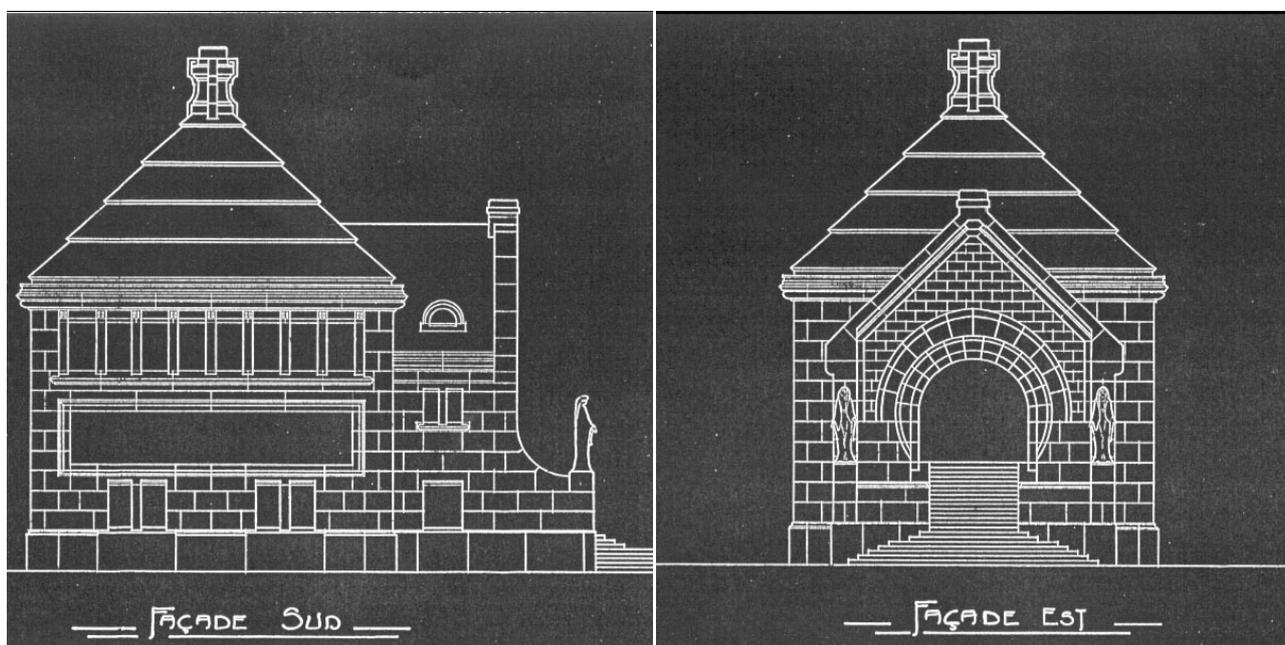


Projet daté du 5 mai 1908, (Archives des Travaux publics)

Le projet d'architecture et la direction des travaux furent attribués, comme prévu, à l'architecte communal, alors que Charles L'Eplattenier (membre de la Société de crémation) et ses élèves de l'Ecole d'Art se voyaient confier l'habillage des lieux. Les plans d'un premier projet datés du 5 mai 1908, que l'on peut attribuer à Robert Belli bien qu'ils ne soient pas signés, permirent d'estimer le coût à Fr.96'000.--. Ce premier

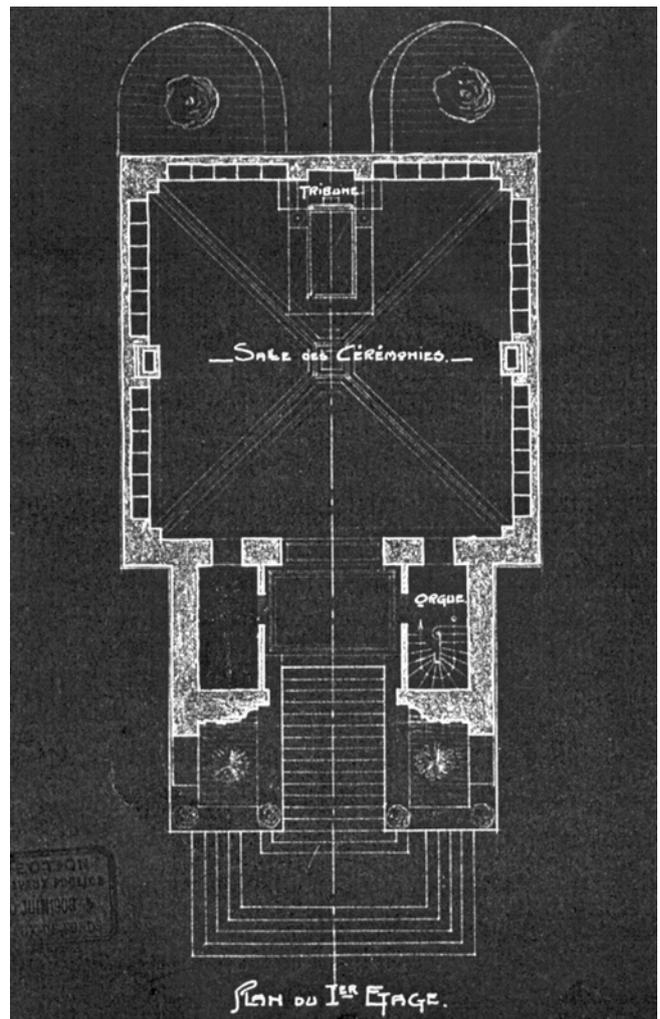
document définit déjà les éléments essentiels du futur Crématoire, à savoir une volumétrie simple et stricte, ainsi qu'une organisation — mise en scène — déjà fort étudiée et assez comparable au résultat final. Robert Belli fut secondé pour le suivi des travaux par l'architecte Henri Robert, mais il est probable que Charles L'Eplattenier et son assistant, l'architecte René Chapallaz, influencèrent dès l'origine la composition architecturale du projet. Une lettre de Robert Belli, publiée dans La Feuille d'Avis du 11 mai 1910, laisse supposer qu'il y eut en effet collaboration entre architectes et artistes, mais celle-ci n'aurait pas été des plus cordiales...

« Il ne faudrait pas non plus mettre sur le dos des architectes le manque d'harmonie existant entre l'entrée cintrée du porche de la Chapelle et l'huis rectangulaire de la porte du fond. Ici encore, ils ont dû tenir compte des désirs émis par les artistes eux-mêmes. [...] Si le crématoire n'est plus notre conception primitive aujourd'hui, c'est que son architecture en a été modifiée uniquement pour les besoins de la décoration. »



Plans de 1908, échelle 1/50
(archives des Travaux publics)

Une seconde série de documents à l'échelle 1:100 vit le jour en juin 1908; ils définissent assez exactement ce que sera le bâtiment. Un troisième jeu coté au 1:50 fut également produit ce même mois, mais déposé à la direction des Travaux publics seulement le 15 août 1908; hormis quelques modifications de l'ornementation, le projet semble identique à celui tracé au 1:100. Un certain nombre de minutes de détails ont été retrouvées, datées entre l'automne 1908 et le printemps 1909, qui présentent différents éléments constructifs ou décoratifs et qui complètent les plans précédents. L'hésitation dans

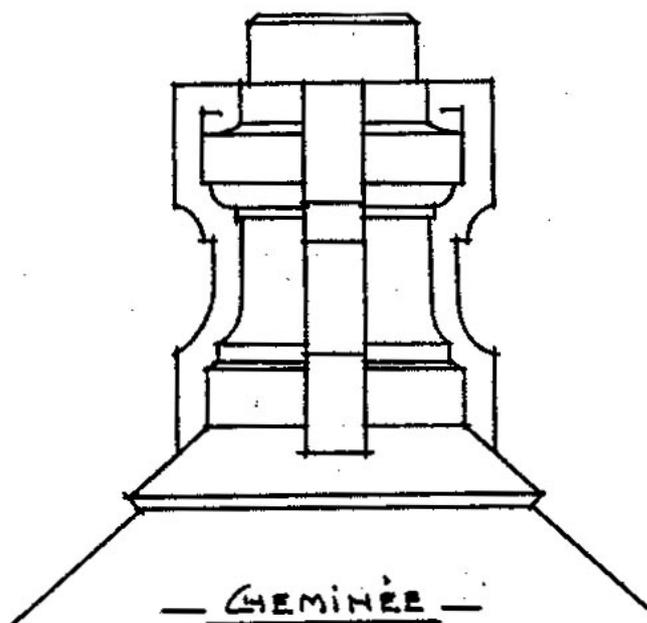


Plan de 1908, échelle 1/100
(archives de la Police du feu et des constructions)

la modénature laisse penser que la liberté accordée à Charles L'Eplattenier et ses élèves fut relativement importante, permettant ainsi une intégration remarquable, quasi symbiotique, d'un art décoratif sophistiqué à une architecture sobre. Le Crématoire peut en effet se décomposer en trois volumes simples : un cube surmonté d'une pyramide et flanqué d'un avant-corps. Le soubassement est en calcaire blanc du Jura, les pierres de tailles finement appareillées des murs sont d'un calcaire blanchâtre beaucoup plus tendre extrait de carrières du Lubéron (Alpes du Sud). Cette pierre, appelée estailades et dont l'emploi est peu courant dans nos régions, a la propriété de ne pas être gélive. Malgré cela, il est possible que certains éléments ornementaux du porche soient en pierre artificielle. Toutefois, le décompte final ne mentionne que l'emploi de pierres de tailles pour la somme de Fr.20'839.55.⁸ La voûte de cloître de la salle de cérémonie, la charpente, ainsi que les planchers, sont en béton armé. Robert Belli

avait déjà été confronté à cette nouvelle technique en s'occupant de la construction des abattoirs inaugurés en 1906. D'autre part, les entrepreneurs chaux-de-fonniers firent un large usage du système Hennebique de béton armé dès les années 1901. Il n'est donc pas étonnant que nous retrouvions une facture de béton armé de Fr. 11'946.90⁹ dans le décompte final du Crématoire.

La volonté de trouver une unité de ton pour tous les éléments constructifs extérieurs, ainsi qu'une expression de masse, porta le maître d'œuvre à chercher pour la couverture un matériau autre que la tuile traditionnelle. Les plaques agglomérées produites nouvellement par l'entreprise Eternit permirent d'avoir une couleur blanchâtre proche des tons du calcaire jurassien, et par un artifice constructif de donner l'illusion de lauzes, accentuant l'aspect hiératique du bâtiment. Les plaques, de grandes dimensions (80/178cm), étaient posées l'une à côté de l'autre sans se recouvrir, le joint étant assuré par une pièce de ferblanterie, peut-être de la tôle plombée. Cette technique de mise en œuvre permit de faire les décrochements horizontaux qui donnent l'aspect d'une épaisseur à des éléments pourtant fins. Des problèmes d'infiltration survinrent cependant assez rapidement, et la couverture d'origine fut malheureusement remplacée par des tuiles plates en 1956; quant aux ferblanteries, elles furent refaite en cuivre.



Plans de 1908, échelle 1/50
(archives des Travaux publics)

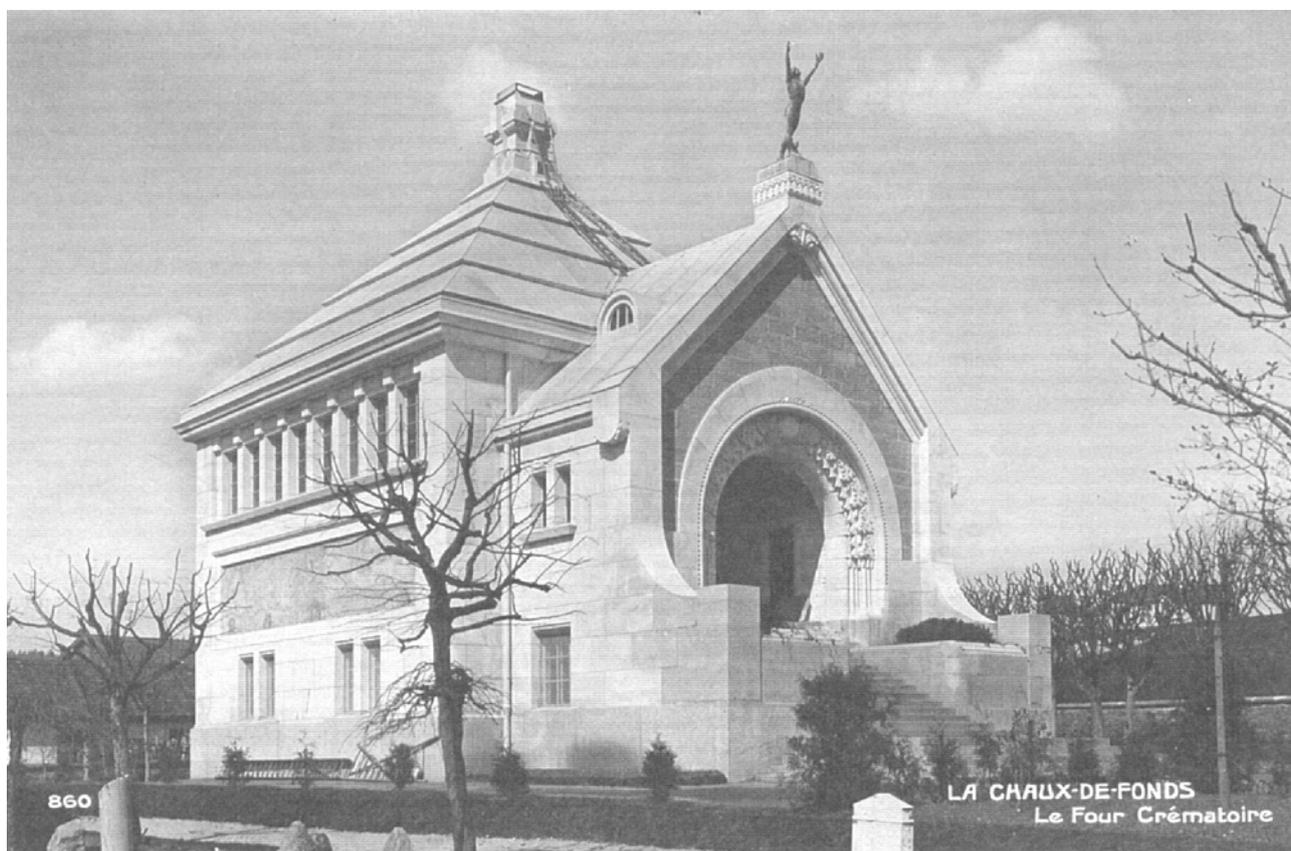


Photographie anonyme, 1953, (archives des travaux publics)

Chose étonnante, les comptes de 1916 mentionnent des frais de vernissage des façades et de la toiture... Lors de la restauration de l'enveloppe extérieure en 1997, aucune trace de peinture n'a été observée sur les murs extérieurs, si ce n'est sur les joints des fragments de filets foncés, comme si la régularité de l'appareillage avait été volontairement soulignée.

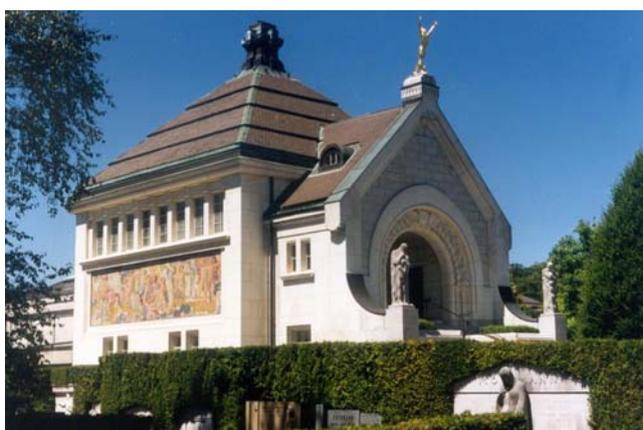
Dès les premiers plans établis, les travaux purent débuter, mais ils furent interrompus déjà le 3 septembre pour des raisons climatiques. Le 15 avril 1909, les ouvriers étaient de retour sur le chantier. Le 23, le devis définitif était réévalué à Fr. 110'000.-- ! Cette augmentation fut couverte par une souscription de la Commune de Fr. 14'000.--, permettant de boucler le budget. Le 9 août le gros œuvre s'achevait, permettant la première incinération le 11 novembre suivant. Le 27 juin 1910, le Crématoire était inauguré, bien que le programme artistique n'eût pas encore été complètement exécuté. Une bonne surprise attendait les gestionnaires; en effet, lors du décompte final, une somme de Fr. 1'264.15 inférieure au devis fut dégagée. En regardant de plus

près les comptes, il est intéressant de remarquer une dépense d'environ 15% du coût total pour la décoration, ce qui peut paraître considérable, mais s'avère finalement relatif lorsque l'on se penche sur la qualité et la quantité des œuvres.



Carte postale antérieure à 1925
(Musée d'Histoire)

De modestes modifications techniques furent apportées par la suite; le programme artistique fut également complété pour être achevé seulement en 1928 par la pose des deux statues encadrant l'escalier monumental.



1997
(DK, Service d'urbanisme)

I Une mise en scène

« Purifié par le feu, le souvenir vit dans l'azur comme une belle idée et la mort n'est plus qu'une naissance immortelle, dans un berceau de flammes. »

Ces quelques mots de Maeterlink résument parfaitement les pensées philosophiques, quasi théosophiques, des adeptes de la crémation. Le Crématoire n'est donc pas un simple objet architectural, c'est un lieu hautement symbolique, sorte de machine spirituelle d'où personne ne doit ressortir comme elle est entrée. Rien n'est laissé au hasard, de l'implantation du bâtiment au détail de la poignée de porte, tout doit concourir au Triomphe de la Vie. L'œuvre est totale, l'allégorie partout.

Dans ce site particulier qu'est le cimetière de La Chaux-de-Fonds, le Crématoire occupe une place stratégique, proche de l'entrée, mais lui faisant dos, il met en scène le parcours du vivant en devenant le temple terrestre d'un royaume éternel.

« Quand il passe la porte nord du cimetière de La Chaux-de-Fonds, l'homme en deuil suit d'abord des yeux, sur le mur du blanc crématoire, le cortège, figuré en mosaïque bleue, ocre et pourpre, des mortels en marche vers l'au-delà, se séparant, de gré ou de force, des illusions de la vie pour gagner le royaume de l'éternelle lumière. Parvenu à l'extrémité de l'allée, au moment de tourner vers l'entrée de l'édifice, il contempera la haute sculpture de la fontaine ; la Paix qui accueille et protège l'homme et la femme inclinés devant l'inéluctable destin. Maintenant, il marche vers l'escalier qui pénètre sous le porche voûté. Un regard vers le ciel lui fait découvrir l'éphèbe aux bras levés, d'or étincelant, qu'un élan porte vers l'idéal. Au moment de gravir les marches, les deux statues des piédestaux lui révéleront les lamentations de l'aïeul et de l'épouse sur l'urne funéraire, et l'enfant orphelin qui contre eux se blottit ...

Il est au haut de l'escalier, il est entré, les portes se referment. Tandis que s'élèvent les sons prenants de l'harmonium invisible, dans l'étrange lumière ruisselant de la voûte quadrangulaire lui apparaissent peu à peu

les murs, les urnes, le catafalque, tout de cuivre revêtus, aux ornements ciselés ou repoussés, et la frise peinte : le long panneau bleu de la Pitié et de la Mort, au-dessus de lui; en face, la réplique or et pourpre de la Purification par le feu. Et quand au comble de l'émotion après les paroles de l'ecclésiastique et de l'ami, quand, inexorablement, le catafalque sera abaissé, enfouissant le cercueil, de quel regard, de quelles pensées honorera-t-il les figures hiératiques du Silence, le doigt sur les lèvres, et du Souvenir à la lampe brûlante? »¹⁰

L'office terminé, l'homme en deuil sort par le grand escalier; tournant le dos au catafalque vide. Afin de rompre symboliquement avec la tristesse et de retrouver le quotidien, il doit une fois encore faire demi-tour pour emprunter le chemin longeant le Crématoire.

« Qu'il lève maintenant les yeux sur la façade sud du Crématoire : la grande mosaïque du Triomphe de la Vie, toute blondeur et chatoiement, avec ses jeunes couples et l'heureux tableau familial du centre, qui exalte l'enfant, lui rendront l'espoir et la confiance. Et c'est rasséréiné, pour avoir subi la magie d'un art de haute humanité, qu'il quittera ce champ de la mort. »¹¹

La magie; ce terme traduit bien cette volonté d'impressionner, poussant le raffinement jusque dans les moindres détails; même l'aspect purement technique se teinte de symbolique. Au sous-sol, l'organisation est rationnelle, l'ascenseur descend le cercueil en face des fours, ce qui évite des manipulations inutiles et permet une crémation rapide. Les fumées sont alors pulsées par deux canaux latéraux qui s'insèrent dans les murs pour se rejoindre au faite du toit pyramidal. Ici également, on peut voir une symbolique du corps qui descend dans les profondeurs, alors que l'âme s'élève en nuée. Cette ingénieuse évocation était d'autant plus impressionnante qu'il arrivait fréquemment qu'en raison d'une malfaçon dans l'exécution des canaux de cheminée une fumée âcre envahisse la salle de cérémonie, emplissant chacun de l'âme du défunt...

I Le Crématoire, chef d'œuvre de l'Art sapin...

On sait que le maître d'œuvre, Robert Belli, architecte communal, ne faisait pas partie de la dynamique de L'Eplattenier. Néanmoins, il est indéniable que la composition était originale comparée aux autres crématoires suisses qui reprenaient souvent un langage vaguement néoclassique — exception faite de celui de Berne (1908). Il est pourtant impossible de dire actuellement si L'Eplattenier ou Chapallaz imprégnèrent de leurs sensibilités le projet; cependant, on peut se risquer à déceler une influence de l'œuvre d'Olbrich, notamment dans la composition du porche qui rappelle l'entrée de la Maison Ernest-Ludwig à Darmstadt. Mais la question reste encore ouverte.

Au niveau de l'ornementation, il est certain que L'Eplattenier joua de toute son influence. Qualifié par Jacques Gubler de Gesamtkunstwerk,¹² le style du Crématoire devrait être compris comme l'expression d'un régionalisme qui puise ses références dans le Jugendstil allemand et le Secessionstil autrichien. Toutefois, l'intérêt de l'objet n'est pas dans la nature de ses influences, mais bien dans la cohérence de son inspiration que l'on pourrait définir par les mots de Charles-Edouard Jeanneret:

« Où les Parisiens mettent une feuille modelée d'après nature et les Allemands un carré poli comme un miroir, et bien, nous mettrons un triangle avec des pives et notre goût sera sauf (...) »¹³.



Villa Ernst-Ludwig-Haus, Darmstadt, 1901, in Klaus-Jürgen SEMBACH, *L'Art nouveau*, Köln, 1991, p.145

L'œuvre peinte de L'Eplattenier pourrait d'autre part être mise en parallèle avec des éléments de Ferdinand Hodler ou de Viteslaw Karel Masèk, particulièrement « La Prophétesse Libuse », ou encore avec Odilon Redon et son



Détail de la voussure du porche
(DK, Service d'urbanisme)

œuvre murale intitulée « La Nuit », mais il serait également juste de rattacher l'inspiration du maître à la mouvance des Symbolistes.¹⁴ D'autre part, les thèmes représentés semblent avoir été suggérés par Ali Jeanrenaud qui nourrissait une profonde rancœur face au christianisme suite à une série particulièrement douloureuse de décès de ses proches; il perdit en effet deux épouses ainsi que deux au moins de ses enfants.



Détail de la peinture « La Mort, la Douleur, la Paix », Chs L'Eplattenier, 1912, (paroi ouest)
(DK, Service d'urbanisme)

Révolté par un destin si cruel, il ne voulut pas de symbole chrétien dans le crématoire auquel il aspirait; ceci explique certainement le choix des sujets représentés, auxquels Charles L'Eplattenier, de par sa mystique, dut souscrire avec enthousiasme.

Le Crématoire doit également être regardé comme un terrain d'exercice pour les élèves de l'Ecole d'Art suivis par leur professeur Charles L'Eplattenier, même si les œuvres de ce dernier abondent. Outre le plan de l'extension Sud du cimetière, dessiné en 1920, on peut remarquer le bronze « Vers l'Idéal » offert par le maître en 1909 et qui s'élançait du faîte du porche; pour la petite histoire, on raconte que ce serait René

Chappallaz qui aurait servi de modèle... Les peintures murales intérieures — toutes à l'huile et datées de 1912 — ne sont pas des moindres : en Ouest, face au public, nous trouvons « La Mort, la Douleur, et la Paix », dont le pendant Est « La Purification par le Feu » cache l'orgue. Deux peintures plus petites ornent les murs Nord (« La Lampe du Souvenir ») et Sud (« Le Silence »); cette dernière fut refaite sur toile en 1937 suite à une détérioration de l'original, bien qu'elle soit signée de 1912.¹⁵ Deux mosaïques de grandes dimensions s'étalent sur les façades Nord et Sud : « Le Triomphe de la Vie » et « Vers l'Au-Delà » projetées en 1921 et posées en 1925.

« Ce qui caractérise l'ensemble de ces travaux et les relie, c'est la composition toujours classiquement en triptyque. Cette stratégie bien éprouvée de la mise en place des masses et des groupes répond au souci non moins classique des rythmes et des opportunes brisures que le goût y apporte. Il en est ainsi au Crématoire de La Chaux-de-Fonds, au Château de Colombier, au temple de Coffrane, sorte de trilogie philosophique qui résume assez bien le citoyen L'Eplattenier. »¹⁶

L'œuvre sculpturale, en plus du bronze déjà mentionné, se compose de deux statues en pierre artificielle figurant la douleur et le réconfort des orphelins. Ces évocations se placent symboliquement de part et d'autre de l'escalier monumental. Face à l'entrée, le caveau collectif est orné d'un groupe de trois personnages, le tout inauguré en 1937; d'autres monuments funéraires privés exécutés par L'Eplattenier sont également disséminés dans le cimetière cinéraire.

Les éléments restants furent étudiés et en partie exécutés par les élèves du Cours supérieur de l'Ecole d'Art. Il est difficile actuellement de définir avec exactitude la tâche de chaque élève. Pourtant un article de journal de 1909¹⁷ peut, dans une certaine mesure, nous renseigner. Les nombreux travaux de laiton repoussé qui ornent la salle de cérémonie et notamment la porte et le catafalque, seraient l'œuvre des élèves Louis Houriet, Charles Harder, Arnold Montandon et Florian Amstutz. La

décoration de la coupole, particulièrement inspirée par le thème de la flamme, serait de Georges Aubert (peintre et sculpteur, 1886-1961), alors que la mosaïque aux figures géométriques qui recouvre le sol aurait été dessinée par Louis Perret.¹⁸ Léon Perrin (sculpteur, 1886-1978) qui aura une reconnaissance artistique certaine, dessina les vitraux s'inspirant du jeu des flammes; ils seront exécutés par Octave Matthey, artisan de la ville. Les voussures du porche d'entrée semblent également avoir été exécutées par le même élève; les motifs inspirés de la flore jurassienne et stylisés sont une illustration du Style Sapin développé par L'Eplattenier. Léon Perrin, en plus de quelques monuments privés, réalisera encore en 1963 une fontaine dans le cimetière. Il est probable que d'autres élèves participèrent plus modestement à l'élaboration de la décoration du Crématoire, mais il ne faut pas oublier qu'une partie de l'énergie du Cours supérieur devait être accordée à la salle de musique de la villa de Monsieur Raphaël Schwob.

Jeanne Perrochet, muse de L'Eplattenier, contribua pour sa part à l'embellissement du site par des bas-reliefs sur les montants du petit escalier Sud. De plus, elle sculpta une imposante fontaine, et dessina les lampadaires qui depuis 1927 encadrent le catafalque.

Nous sommes également en droit de nous demander dans quelle mesure Charles-Edouard Jeanneret participa à l'élaboration du Crématoire, puisqu'à cette époque, il suivait le Cours supérieur et était membre fondateur des Ateliers d'Art Réunis qui se chargèrent de l'exécution des grands travaux.¹⁹ En l'état actuel des connaissances, rien ne semble confirmer une telle contribution; en effet, ce dernier ne semble jamais être cité pour son éventuel travail, et lui-même n'a jamais revendiqué aucune collaboration à ce projet. De plus, en 1908, il est en voyage à Vienne, Munich, Nancy et Paris où on le trouve chez Tony Garnier et Auguste Perret qu'il ne quittera qu'en novembre 1909; puis, il repartira presque aussitôt en Allemagne pour prendre contact avec le Werkbund. Dans un pareil mouvement, il est peu probable que le futur Le Corbusier ait trouvé le temps de se concentrer sérieusement sur la décoration du

Crématoire.²⁰ Pourtant ce « penchant pour l'œuvre d'art totale » (pour reprendre la formule de Szeemann) que manifesta Le Corbusier tout au long de sa carrière d'architecte, trouve certainement sa source dans l'enseignement de L'Eplattenier. La villa Fallet de 1906 et le Crématoire sont en effet des illustrations patentes de la symbiose de l'art décoratif et de l'architecture.

I Le temps de la polémique

Dès sa construction, le Crématoire semble avoir soulevé un vent de louange.

« Simple de lignes et d'harmonieuses proportions, le nouveau temple des morts aura belle allure et sera un des monuments à voir et à faire voir, dont La Chaux-de-Fonds pourra être fière. »²¹

L'auteur, un certain G.S., ne s'était peut-être pas tellement trompé, mais une vague de critiques poindra durant les années '60. Une autre remarque tirée du Rapport de la commission de l'Ecole d'Art exprime également la satisfaction face à l'œuvre :

« (...) tous les motifs de décoration ont été trouvés par les élèves et ont donné lieu à de patientes recherches. Ce grand travail que chacun a pu voir a été apprécié par tous les connaisseurs et amateurs d'art. »²²

Sans autre témoignage, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le Crématoire satisfait les goûts et couleurs des années passantes.



Parois ouest : « La Mort, la Douleur et la Paix », Chs. L'Eplattenier, 1912
(DK, Service d'urbanisme)



Parois est : « La Purification », Chs. L'Eplattenier, 1912
(DK, Service d'urbanisme)



Parois sud : « Le Silence »,
Chs. L'Eplattenier, 1912, 1937
(DK, Service d'urbanisme)



Parois nord : « La Lampe du Souvenir »,
Chs. L'Eplattenier, 1912
(DK, Service d'urbanisme)

Le premier texte contestataire en notre possession date du 20 juin 1964. Dans la rubrique « Propos du samedi » de l'Impartial, on peut notamment lire:

« Pourquoi faut-il, chez nous, obliger une famille en deuil à gravir encore ce calvaire d'un escalier monumental, à attendre devant des portes fermées, avant d'atteindre cette salle sinistre, où il faudra se tenir debout en face de ses amis? Il y aurait également beaucoup à dire de ce catafalque qui, subitement, disparaît, et des motifs de décoration. »

Le détracteur signe des initiales L.C. qui n'ont rien de corbuséennes, mais désignent certainement le pasteur Laurent Clerc. La Société neuchâteloise de crémation et du Crématoire S.A. rétorqua en arguant notamment de l'aspect patrimonial :

« (...) devrait-on démolir tous les bâtiments — on ne le fait déjà que trop — parce qu'ils ne plaisent à d'aucuns ? Non pas. Notre patrimoine commun est divers. N'y touchons pas, ne l'abîmons pas. »²³

En 1964, onze ans après la construction de trois chambres funéraires selon les plans de Chapallaz, un avant-projet d'agrandissement du crématoire fut élaboré par les architectes Vuilleumier et Salus à la demande de la Société de crémation. Les esquisses prévoyaient de détruire l'escalier monumental pour permettre un agrandissement de la salle de cérémonie vers l'orient et d'en doubler ainsi la surface. Il est certain qu'esthétiquement le projet était contestable.

Le 3 juillet 1969, le Conseil général traitait une interpellation déposée le 9 avril par M. Alfred Olympi, qui motivait ses préoccupations par « l'exiguïté et l'inconfort pour la famille ». Le Conseiller communal Roger Ramseyer répondit :

« L'idéal nous paraît être de raser un jour la chapelle et de construire un bâtiment nouveau, proche mais indépendant du crématoire, salle de réunions suffisamment grande munie d'une décoration adéquate

permettant les cérémonies confessionnelles ou laïques, la proximité du crématoire assurant leur harmonieuse ordonnance. »²⁴

Le projet, politiquement, en resta là pour presque une décennie. Cependant, le 24 janvier 1970, dans l'Impartial, un article signé S.L. (certainement Sadi Lecoultre) revint sur le sujet :

« Chaque fois j'ai été choqué par le décor d'un lieu qui n'est plus du tout de notre temps. (...) La seule perspective d'avoir à vivre trente minutes dans cette chapelle de laiton, d'allégories macabres et de fer ajoute au chagrin qu'on peut avoir de perdre un parent ou un ami. »

Dans le même quotidien, le 17 avril 1971, le pasteur Clerc renoua avec le sujet en qualifiant le crématorium de « lugubre établissement ». Pour sa part, monsieur Lecoultre revint à la charge en 1973²⁵ critiquant aussi bien les conditions spartiates que l'ornementation :

« De plus, tout le décorum de l'établissement est devenu — les modes évoluent — parfaitement désuet et même un brin sinistre ». Plus loin, il dénonce les « allégories qui énervent. »

Quelques tribunes libres suivront encore pour stigmatiser une œuvre qui ne plaît plus. Cependant, la réflexion se poursuivait sans que les autorités ne montrent pour autant d'empressement...

« Le 21 juin (1978), les représentants des paroisses réformées, catholiques romaines et catholique chrétienne de la ville relançaient le Conseil communal. Une commission chargée d'étudier le problème des cérémonies funèbres à La Chaux-de-Fonds fut alors constituée. Celle-ci, le 27 août 1976, a adressé un rapport au Conseil communal qui n'a pu malheureusement donner suite à la principale proposition visant à agrandir le crématoire actuel pour des raisons relevant tant de l'esthétique que des commodités de fonctionnement. Il demanda donc à la commission de revoir le projet, de faire de nouvelles propositions, accompagnées d'un projet de financement .»²⁶

Le Conseil général fut saisi d'un Rapport du Conseil communal lors de sa séance du 12 avril 1978 pour la construction d'un centre funéraire étudié par les services communaux.²⁷ Le projet présenté maintenait l'intégralité du Crématoire venant « simplement » s'accoler au nouveau bâtiment. Le projet fut devisé à Fr. 1,2 millions financés pour Fr. 800'000.-- par un prêt de la Caisse communale de retraite. L'entrée en matière fut finalement acceptée par 27 voix contre 8, même si quelques conseillers en contestèrent la pertinence architecturale comme M. Maurice Favre :

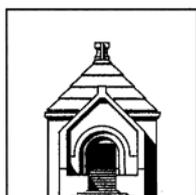
« (...), je lui (au Crématoire) reconnais une unité qui au point de vue artistique mérite d'être respectée. (...) L'édifice est l'œuvre d'une école chaux-de-fonnière, peut-être même son chef-d'œuvre, je regrette qu'on l'abandonne aujourd'hui. »²⁸ M. Jean Steiger releva également que « le crématoire est, (...), un bâtiment achevé, témoin valable d'une époque, (...) »²⁹

Le Conseiller communal Francis Matthey répondit à ces objections par la volonté exprimée par les différents partenaires de « maintenir l'unité de l'édifice actuel, même si l'on peut être d'accord ou pas avec sa qualité éminente. »³⁰ Force est de constater que, 15 ans après son inauguration, le nouveau Centre funéraire ne donne aucune satisfaction quant à son rapport esthétique avec le Crématoire.

I En guise de conclusion

Le classement comme monument d'importance nationale du Crématoire, de ses abords et de son mobilier d'origine, le 20 décembre 1988 par Arrêté du Conseil d'Etat, consacre la reconnaissance de sa qualité artistique comme témoin significatif d'une époque et d'un style particulier. Aujourd'hui, chacun a le choix du lieu de la cérémonie, et si par manque d'information, seules deux cérémonies se déroulèrent ces dernières années dans le Crématoire, personne ne réclame plus sa démolition ou sa transformation. Au contraire, il est de plus en plus souvent visité pour ses qualités esthétiques et son importance dans l'histoire de l'art, devenant, comme le prophétisa G.S. dans son article du 30 juin 1909, « un des monuments à voir et à faire voir, dont La Chaux-de-Fonds pourra être fière. »³¹

mai 1998, JD Jeanneret



« Vers l'Idéal » 1909, Chs L'Eplattenier, (DK, Service d'urbanisme)



I Chronologie restreinte

- 1890** ■ pétition de 107 signatures adressée au Conseil général en vue de la construction d'un crématorium ;
- 1900** ■ seconde Société de crémation ;
- 1908** ■ don anonyme de Fr. 30'000.-- pour la construction d'un crématoire, début des travaux ;
- 1909** ■ 11 novembre, première incinération à La Chaux-de-Fonds ;
- 1910** ■ 27 juin, inauguration du Crématoire ;
- 1912** ■ peintures murales intérieures par Charles L'Eplattenier ;
- 1914** ■ mise en place d'un ascenseur électrique pour descendre les cercueils ;
- 1916** ■ projet par Charles L'Eplattenier d'un columbarium ;
- 1920** ■ édification d'un mur cinéraire ;
 - projet d'agrandissement du cimetière cinéraire dessiné par Charles L'Eplattenier ;
- 1921** ■ projet de mosaïques pour les murs extérieurs Nord et Sud par Charles L'Eplattenier ;
- 1923** ■ inauguration d'une fontaine, oeuvre de Jeanne Perrochet ;
- 1925** ■ pose des mosaïques projetées en 1920 ;
- 1927** ■ mise en place d'un deuxième four (au mazout) ;
 - pose de deux lampes de chaque côté du catafalque (J. Perrochet) ;
 - construction d'un escalier reliant le local d'incinération et la salle de cérémonie ;
- 1928** ■ pose des deux statues entourant l'escalier monumental, (Charles L'Eplattenier) ;
- 1929** ■ changement de l'harmonium ;
- 1934** ■ réparation de la toiture ;
- 1936** ■ ensemble statuaire pour le caveau collectif exécuté par Charles L'Eplattenier ;
- 1937** ■ remplacement de la fresque intérieure « Le Silence » par le même sujet sur toile ;
- 1939** ■ installation du chauffage électrique dans la salle de cérémonie ;
- 1941** ■ installation d'un four électrique à la place du premier au coke ;
- 1947** ■ réfection complète du hall des fours ;
- 1949** ■ prolongement du mur cinéraire ;

- *réfection de la toiture ;*
- *réparation du panneau décoratif Ouest et de la mosaïque Sud ;*
- 1953** ■ *construction de trois chambres funéraires ;*
- 1955** ■ *nouveau four électrique en remplacement de celui au mazout ;*
- 1956** ■ *remplacement de la couverture en Eternit® par des tuiles ;*
- 1964** ■ *premières critiques publiques (?) ;*
- 1966** ■ *modification d'une tabatière et de son postillon ;*
- *démontage du lustre au profit d'un éclairage indirect ;*
- *retouches au plafond ;*
- *pose d'un main courante sur l'escalier extérieur ;*
- 1968** ■ *esquisse pour un agrandissement ;*
- 1969** ■ *motion d'Alfred Olympi au Conseil général ;*
- 1970-75** ■ *réfection des locaux de service ;*
- 1971** ■ *nouvelle couverture en simili cuir des coussins des bancs ;*
- 1972** ■ *lettres des églises au Conseil communal ;*
- 1976** ■ *rapport de la commission au Conseil communal avec projet d'agrandissement (abandonné pour raison esthétique) ;*
- 1978** ■ *toiture et plafond restauré ;*
- *12.04., le Conseil général accepte la construction d'un Centre funéraire ;*
- 1978-80** ■ *construction du nouveau Centre ;*
- 1985** ■ *remplacement du four de 1955 ;*
- *réfection du hall des fours ;*
- 1988** ■ *20 décembre, arrêté de classement ;*
- 1997** ■ *restauration de l'enveloppe extérieure ;*
- 2000** ■ *restauration du sommet de la cheminée ;*
- 2001** ■ *restauration en cuir des coussins des bancs.*

I Notes

-
- ¹ Edmond TISSOT, *La Crémation en Suisse*, La Chaux-de-Fonds, 1914, p. 10.
- ² Cf. procès-verbal du Conseil général du 11 juillet 1890.
- ³ Cf. procès-verbal du Conseil général du 29 décembre 1909.
- ⁴ « Le Pape autorise l'incinération sous certaines conditions », in « L'Impartial », 06.06.1964.
- ⁵ « Procès verbal de la séance du 23 juillet 1908 », in *Procès verbaux du Conseil Général de La Chaux-de-Fonds*, Vol. 6, La Chaux-de-Fonds, 1909, p. 437-438.
- ⁶ *Rapport de la société neuchâteloise de crémation et du Crématoire SA, 1917-1921*, La Chaux-de-Fonds, 1922, p. 13.
- ⁷ *Rapport de gestion de la société du Crématoire SA et de la société neuchâteloise de crémation pour les années 1909 à 1912*, La Chaux-de-Fonds, 1913, p. 13.
- ⁸ Ibid.
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ *Rapport de la Société neuchâteloise de crémation et du Crématoire SA à La Chaux-de-Fonds, 1934 - 1936*, La Chaux-de-Fonds, 1937, p. 29 et suiv.
- ¹¹ Ibid.
- ¹² Jacques GUBLER, *Inventaire suisse d'architecture, 1850 - 1920*, La Chaux-de-Fonds, vol. 3, Berne, 1984, p. 170.
- ¹³ Le Corbusier, *Etude sur le mouvement d'art décoratif en Allemagne*, La Chaux-de-Fonds, 1912, p. 14.
- ¹⁴ Paul Valéry dit de ce mouvement : « Le mot symbolisme fait songer les uns d'obscurité, d'étrangeté, de recherches excessives dans les arts; d'autres y découvrent je ne sais quel spiritisme esthétique, ou quelle correspondance des choses visibles avec celles qui ne le sont pas. »
- ¹⁵ Une série de 8 esquisses au fusain, ainsi qu'une huile sur carton et différents croquis répartis dans trois carnets de notes témoignent de l'élaboration de cet ensemble pictural; ces documents, ainsi que quelques autres concernant le Crématoire, sont conservés dans le Fond L'Eplattenier, Bibliothèque de la Ville, tiroirs 3 et 14.
- ¹⁶ Paul SEYLAZ, *Charles L'Eplattenier, 1874-1946*, catalogue de l'exposition du Musée des Beaux-Arts, La Chaux-de-Fonds, 1974.
- ¹⁷ « Au Crématoire », in « Feuille d'Avis », 07.05.1910.
- ¹⁸ Dans le coin Sud-Est, un jeu discret de la mosaïque laisse apparaître une signature révélatrice: ECOLE D'ART 1909.
- ¹⁹ *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds, à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art*, La Chaux-de-Fonds, 1914, p. 6.
- ²⁰ La lecture des carnets de Charles Humbert ne fait que conforter cette hypothèse.
- ²¹ Extrait d'un article du 30 juin 1909, journal non identifié. Copie tirée des archives conservées à l'administration du Cimetière et Centre funéraire.
- ²² *Rapport de la commission, Ecole d'Art, La Chaux-de-Fonds, 1909 - 1910*, La Chaux-de-Fonds, 1911, p. 17.

-
- ²³ Rubrique « La boîte aux lettres », in « l'Impartial », 30 juin 1964.
- ²⁴ Procès-verbal du Conseil général, séance du 3 juillet 1969, p. 441.
- ²⁵ « Un indiscutable problème: le crématoire », in « L'Impartial » du 05.04.1973.
- ²⁶ « Le problème du crématoire enfin résolu? », in « L'Impartial » du (?). 04. 1978, copie conservée dans les archives de l'administration du Cimetière et Centre funéraire.
- ²⁷ Procès -verbal du Conseil général, séance du 12 avril 1978, p. 1137.
- ²⁸ Ibid. p. 1146.
- ²⁹ Ibid. p. 1147.
- ³⁰ Ibid. p. 1149.
- ³¹ « Au Crématoire », in « Le National Suisse », 01.07.1909.